

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Seize, le **21 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
22 décembre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

6^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.
ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.
BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M.
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal,
Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Logement loué au nouveau
gardien de police.

Absents excusés :

Mme FLICKER Gisèle
Mme BOULANGER Annie

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis	à	Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland

N° 122/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint au Maire, propose au Conseil
Municipal la location au nouveau gardien de police municipale (qui remplace M. STURMA) à
compter du 02 janvier 2017, du logement du 27 rue Jules Ferry et la fixation du loyer mensuel à la
somme de 217 € + 140 € de provision pour charges ; révisable chaque 1^{er} janvier en fonction de
l'évolution du nouvel indice de référence des loyers.

Il précise que le prix normal de ce logement est de 434 € ; mais,
s'agissant d'un gardien de police, il y a lieu d'appliquer un abattement de 50 % pour utilité de
service (en cas d'urgence).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de
fixer le prix de loyer à 217 € + 140 € de provision pour charges, dans ce cas précis, dans les
conditions susdites et invite Monsieur le Maire à établir le bail correspondant ; à effet du 02
janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

